

Procédure demande de visa pour boursiers ou missions de VLIR-UOS

Information pour l'université flamande d'accueil

Procédure rapide introduite en avril 2006

Par e-mail, traitement accéléré mais il faut compter minimum 2 semaines à 1 mois

	Demandeur	Receveur	Document
Étape 1	Université flamande d'accueil	Service des bourses VLIR-UOS (scholarships@vliruos.be)	Un certificat DGD (voir modèle en bas, mentionner clairement nom du programme, à ne jamais envoyer au demandeur de visa pour risque de fraude) à compléter de façon correcte et complète 3 mois avant l'arrivée de la personne concernée
Étape 2	Service des bourses VLIR-UOS	DGD	Attestation DGD pour signature
Étape 3	DGD	Service des bourses VLIR-UOS	Remise attestation DGD signée (peut prendre une semaine)
Étape 4	Service des bourses VLIR-UOS	Poste diplomatique belge compétent (si absent, responsable partenaire Schengen)	Attestation DGD avec e-mail d'accompagnement

Étape 5	Service des bourses VLIR-UOS	Université flamande d'accueil	E-mail signalant que le boursier (ou le prof) peut se présenter au poste diplomatique compétent (adresse se trouvant dans e-mail)
Étape 6	Université flamande d'accueil	Boursier, professeur, ...	E-mail signalant que le boursier (ou le prof) peut se présenter au poste diplomatique compétent
Étape 7	Boursier, professeur, ...	Poste diplomatique belge compétent	<p>Présenter les documents suivants au poste diplomatique compétent pour une durée de maximum 90 jours:</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire demande de visa complété - passeport valable au moins 3 mois au-delà de la fin du séjour prévu <ul style="list-style-type: none"> - deux photos d'identité en couleur - e-ticket d'avion <p>Pour une durée supérieure à 90 jours, il faut également présenter les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - attestation médicale établie par un médecin agréé par une ambassade belge ou européenne dans le pays d'origine - certificat de bonne vie et mœurs
Étape 8	Poste diplomatique belge compétent	Université flamande d'accueil	Avis d'octroi de visa donné par le poste diplomatique MAIS la réalité montre que c'est toujours le boursier, professeur, ... qui informe le VLIR-UOS ou l'université d'accueil flamande de l'obtention du visa